

Compte rendu du Conseil Municipal **Séance du 20 juin 2017**

Convocation du 13 juin 2017

Conseillers en exercice : 23

L'an deux mil dix-sept et le vingt du mois de juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'YVRAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur DANG Francis, Maire de la Commune.

PRESENTS

Monsieur Francis DANG, Maire,
Madame Sylvie BRISSON – Monsieur Jean-Jacques TRONET – Madame Annie BERNADET –
Monsieur Olivier LAFEUILLADE Adjoints – Madame Marguerite JOANNE, Conseillers Délégués –
Madame Christine BARRACHAT – Monsieur Sébastien BERE – Monsieur Francis BOBULSKI –
Madame Corinne COUTANTIN – Monsieur Dominique FAURIAUX – Madame Isabelle REQUER –
Monsieur Francis VEILLARD, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION

Monsieur Jean-Claude IZAC à Monsieur Jean-Jacques TRONET
Monsieur Frédéric SANANES à Monsieur Olivier LAFEUILLADE
Monsieur Jean-Jacques OP de BEECK à Monsieur Dominique FAURIAUX
Monsieur Denis PASCAL à Monsieur Francis DANG
Madame Valérie TURCIK à Madame Sylvie BRISSON
Madame Marie-Pierre BALADE à Madame Annie BERNADET

ABSENTS EXCUSES

Madame Marie-Hélène DUSSECH – Madame Mireille PEBEYRE - Madame Maxélande DUCOS
TRIAS – Monsieur Alain SEBRECHT

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-Jacques TRONET est élu secrétaire de séance

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR :

I - DELIBERATIONS

01.06/2017 - Elaboration du PLU - Débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

02.06/2017 - Fonds de concours accordés aux projets d'équipement de proximité d'intérêt communautaire

03.06/2017 - Fixation des tarifs – Yvrac en Fête

04.06/2017 - Fixation des tarifs – Séjour ALSH à Hendaye – août 2017

05.06/2017 - Fixation des tarifs – Ecoles municipales de musique et de danse

06.06/2017 - Création d'un poste en CUI-CAE – ATSEM

II – INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

* * *

Adoption du Procès-verbal de la séance du 15 mai 2017

Le procès-verbal de la précédente séance n’appelle pas de remarque et il est approuvé à l’unanimité des membres présents et représentés.

* * *

Liste des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal

- Dépôt le 29 mars 2017 d’un dossier de demande de FDAEC auprès du Département, pour un montant de subvention de 22 217€, pour la réalisation des opérations suivantes :
 - o Réfection de voirie – Chemin de la Cure
 - o Réfection de voirie – lotissement Clos du Vallon
 - o Réfection du sol de la table de tennis de table

* * *

Monsieur le Maire introduit la séance en proposant l’inscription d’un point supplémentaire à l’ordre du jour de la réunion, concernant un protocole qu’il sera proposé de conclure suite à l’arrivée ces derniers jours d’une communauté de gens du voyage sur un terrain privé à Yvrac.

Cette inscription est acceptée à l’unanimité des membres présents et représentés.

* * *

01.06/2017 - Elaboration du PLU - Débat sur les orientations du projet d’aménagement et de développement durable (PADD)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a procédé à un premier débat sur le PADD, en date du 29 janvier 2016.

Il indique avoir souhaiter à nouveau soumettre ce document au débat pour permettre de préciser certains points qui n’avaient pas été suffisamment développés lors du premier débat.

Cette version amendée du PADD traduit davantage encore la volonté de la commune de conforter et développer les activités et les services en centre bourg, plutôt que leur développement dans les périphéries de la commune.

Olivier LAFEUILLADE complète la présentation en indiquant que le rayon de 400 mètres pour le confortement du pôle commercial et de services correspond à environ 5 minutes de marche, et vise à encourager les mobilités douces (marche, mais aussi vélo) au détriment de l’utilisation de la voiture.

Francis BOBULSKI demande si ce rayon de 400 mètres est centré sur la mairie.

Olivier LAFEUILLADE répond qu'il est centré sur les commerces du rond-point du bourg, dans la mesure où la mairie et les écoles notamment constituent déjà des lieux de passage obligés pour un grand nombre d'administrés. Il doit permettre de préserver des commerces qui pourraient être fragilisés, alors qu'ils sont essentiels à la vie de village.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en voir débattu

PREND ACTE des termes du nouveau débat intervenu concernant les orientations générales du PADD.

PRECISE que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération, à laquelle est annexé le projet de PADD débattu en séance

02.06/2017 - Fonds de concours accordés aux projets d'équipement de proximité d'intérêt communautaire

Monsieur le Maire rappelle que dès lors que des infrastructures communales sont susceptibles de bénéficier à l'ensemble des administrés de la communauté de communes (CdC), cette dernière peut contribuer financièrement à leur réalisation.

Il rappelle que le projet de délibération soumis à approbation ce soir précise bien que les projets présentés en annexe ne sont pas exhaustifs, et n'entraîne pas l'obligation pour la commune de réaliser les travaux correspondant. Il considère toutefois qu'au vu de ce soutien financier de la CdC, il sera opportun de concrétiser ces projets.

Vu l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales organisant le versement de fonds de concours entre l'EPCI et les communs membres.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Secteur de Saint-Loubès,

Monsieur le Maire rappelle que le code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité de mettre en place un fonds de concours pour les communautés de communes au profit de ses communes membres.

Compte tenu des projets sur les communes de Beychac-et-Cailleau, Montussan, Saint-Loubès, Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Sainte-Eulalie et Yvrac, il est nécessaire de définir les fonds de concours liés aux équipements de proximité d'intérêt communautaire et leurs critères d'attribution.

Il indique que le montant des fonds de concours demandé n'excèdera pas la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours

Il est proposé que la Communauté de Communes du secteur de Saint-Loubès puisse attribuer des fonds de concours aux communes précitées sur une durée de cinq ans, en vue de participer au financement de leurs projets respectifs (précisés en annexe à la présente délibération mais non exhaustifs), à hauteur de 200 000 € et 50€ par habitant, pour un montant plafonné à 50 % du coût de chaque projet, après subvention conformément au tableau ci-dessous :

Contexte / Nature de l'opération Objet du Fonds de Concours	Conditions et modalités d'attribution du fonds de concours intercommunal
Soutien intercommunal aux projets d'investissement et d'équipement des communes de la CDC	Attribution, pour chaque commune, d'une part fixe de 200 000 € et d'une part variable de 50€/habitant (au prorata du nombre d'habitants).

ANNEXE

Commune	population	Projet	Participation de la CDC sur la base de 50€/hab et subvention de 200 000 €		
			50€/hab	subvention	Total
Saint Sulpice et Cameyrac	4 555	*couverture des 2 terrains de tennis * Amélioration des équipements d'athlétisme * Tir à l'arc	50€/hab	subvention	Total
			227 750 €	200 000 €	427 750 €
Montussan	3 037	*création d'un skate parc, parcours sportif, terrain de pétanque * couverture de 2 terrains de tennis	50€/hab	subvention	Total
			151 850 €	200 000 €	351 850 €
Yvrac	2 865	*réhabilitation gymnase *éclairage terrains de football, *réfection des courts de tennis et du club house de tennis,	50€/hab	subvention	Total
			143 250 €	200 000 €	343 250 €
Beychac et Cailleau	2 046	*City stade * Terrain de pétanque * aménagement terrain de rugby * Couverture terrain de tennis * Terrain de football	50€/hab	subvention	Total
			102 300 €	200 000 €	302 300 €
Sainte-Eulalie	4 711	*Amélioration des vestiaires du football * Salle de musculation et boxe	50€/hab	subvention	Total
			235 550 €	200 000 €	435 550 €
Saint-Loubès	8 552	*Terrain de foot synthétique *Isolation toiture salle de sport *réfection menuiseries DOJO et Billard *Réhabilitation des vestiaires FOOT *Construction d'une salle d'arts martiaux (Taï chi)	50€/hab	subvention	Total
			427 600	200 000	627 600 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré

APPROUVE l'attribution des fonds de concours suivant les modalités précisées ci-dessus.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

03.06/2017 - Fixation des tarifs – Yvrac en Fête

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs pour la fête d'Yvrac, qui se déroulera le samedi 24 juin 2017.

Annie BERNADET précise que la commission a proposé de maintenir les tarifs appliqués l'an dernier, hormis pour la bouteille de vin qui passe à 5€.

Sur proposition de la commission Fêtes et Cérémonies, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

FIXE les tarifs comme suit :

- ticket ROSE pour la bière et le verre de vin : 2 €
- ticket JAUNE pour le café : 0,5 €
- ticket BLEU pour les sodas : 1,5 €
- ticket MARRON pour l'eau: 1 €
- ticket VERT pour la bouteille de vin : 5 €

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

04.06/2017 - Fixation des tarifs – Séjour ALSH à Hendaye – août 2017

Madame BRISSON présente aux membres du Conseil Municipal le séjour organisé par la commune à destination des adolescents à Hendaye, du 28 au 31 août 2017.

Elle précise qu'il convient de fixer par délibération la tarification appliquée à ces actions, et propose de retenir les montants suivants, qui se situent dans le même ordre de prix que ceux du séjour organisé l'an dernier dans les Pyrénées :

Séjours à Hendaye du 28 au 31 août:

- 50 € pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 4 000 €
- 55 € pour les familles dont le quotient familial est compris entre 4 000 et 8 000€
- 60 € pour les familles dont le quotient familial est compris entre 8 000 et 12 000€
- 65€ pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 12 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOPTE les tarifs précédemment exposés

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

05.06/2017 - Fixation des tarifs – Ecoles municipales de musique et de danse

Monsieur le Maire rappelle que la commune propose des cours de musique et de danse dans le cadre de ses écoles municipales.

Il propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à une actualisation des tarifs de ces différentes activités à compter du 1er septembre 2017 comme il suit :

Ecole municipale de danse – tarifs trimestriels :

Tarif trimestriel	<4000€	Entre 4000 et 8000€	Entre 8000 et 12000€	>12000€	Non Yvracais
Droit d'inscription (annuel)	10€	15€	20€	25€	40€
1 personne					
1h	60€	65€	70€	75€	115€
1h30	81€	88€	95€	101€	164€
2h	102€	111€	119€	128€	213€
2h30	120€	130€	140€	150€	259€
3h	135€	146€	158€	169€	302€
A partir de la 2ème personne					
1h	54€	59€	63€	68€	104€
1h30	73€	79€	85€	91€	147€
2h	92€	99€	107€	115€	191€
2h30	108€	117€	126€	135€	233€
3h	122€	132€	142€	152€	272€
Cours supplémentaire de préparation, tarif horaire unique	21€				

Ecole municipale de musique – tarifs trimestriels :

Tarif trimestriel	<4000€	Entre 4000 et 8000€	Entre 8000 et 12000€	>12000€	Non Yvracais
Droit d'inscription (annuel)	10€	15€	20€	25€	40€
Éveil musical 3-5 ans + initiation 6-7 ans (¾ h)	20€	25€	30€	35€	55€
Chant 8-12 ans (1 h)	40€	45€	50€	55€	90€
Solfège/solfège rythmique (1h)	40€	45€	50€	55€	90€
Instrument collectif (2 à 4 élèves) 1h30	1	65€	70€	75€	150€
	2	117€	126€	135€	270€
	3	166€	179€	191€	383€
Instrument individuel 1h	1	100€	110€	115€	230€
	2	180€	198€	207€	414€
	3	255€	281€	293€	586€

ateliers Rock /Variété / Musiques Actuelles (IMPRO)	20€
---	-----

Tarif trimestriel		<4000€	Entre 4000 et 8000€	Entre 8000 et 12000€	>12000€	Non Yvracais
Droit d'inscription (annuel)		10€	15€	20€	25€	40€
Parcours en pratique individuelle	1	100€	110€	115€	120€	230€
	2	180€	198€	207€	216€	414€
	3	255€	281€	293€	306€	586€
Parcours en pratique collective	1	65€	70€	75€	80€	150€
	2	117€	126€	135€	144€	270€
	3	166€	179€	191€	204€	383€
Instrument supplémentaire		100€	110€	115€	120€	230€
Option « groupes instrumentaux »		20 €				
Parcours Chant		40€	45€	50€	55€	90€
Parcours Groupes instrumentaux		40€	45€	50€	55€	90€
Parcours éveil musical		20€	25€	30€	35€	55€

Isabelle REQUER précise que ces tarifs ont été actualisés selon les principes suivants :

- Adopter une tarification davantage marquée entre cours individuels et cours collectifs, et plus incitative envers ces derniers (pour lesquels les professeurs de l'école de musique ont été formés en 2017)
- Ajout d'une tranche de tarification supplémentaire (la plus basse), en accord avec les préconisations de la CAF
- Mise en place de droits d'inscriptions visant à couvrir les frais divers en cours d'année (renouvellement des instruments, achats de partitions, achat de costumes de danse...)
- Mise en place de parcours de pratiques musicales

Sylvie BRISSON remercie la commission en général, et Isabelle REQUER en particulier, pour le travail important qui a permis de proposer ce soir cette grille tarifaire mise à jour.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Culture et après en avoir délibéré :

APPROUVE les tarifs proposés ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2017

PRECISE que ces tarifs seront maintenus pour les années suivantes à défaut de nouvelle délibération du Conseil Municipal procédant à leur révision

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

06.06/2017 - Création d'un poste en CUI-CAE – ATSEM

Monsieur le Maire indique qu'un contrat avec un agent faisant fonction d'ATSEM, à ce jour conclu sous le régime des emplois d'avenir, arrive à échéance au début du mois de septembre 2017.

Compte tenu des incertitudes sur la possibilité de conclure un nouveau contrat sous ce régime, il est proposé d'ouvrir, en remplacement, un poste en contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE).

Il rappelle que ce contrat aidé est réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, et s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil départemental.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer la convention correspondante et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois au total, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de créer à compter du 1^{er} juillet 2017 un poste d'agent faisant fonction d'ATSEM, dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ».

PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

PRECISE que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine.

INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour pourvoir à ce recrutement.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

07.06/2017 - Gironde Ressources - Désignation des titulaires et suppléants

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°02.04/2017 en date du 18 avril dernier, le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la commune à la structure « Gironde Ressources ».

Il précise que suite à l'assemblée de constitution de « Gironde Ressources », le coût d'adhésion annuel de 50€ a été confirmé. La commune va très rapidement prendre contact avec la structure pour bénéficier du concours de ses équipes sur des projets pour lesquelles la commune a besoin d'un appui technique.

Il ajoute qu'il convient désormais pour la commune de désigner les représentants titulaire et suppléant de la commune au sein de cet organisme pour siéger au sein de l'assemblée générale.

Monsieur le Maire propose de proposer aux désignations suivantes :

- Représentant titulaire : Francis DANG, Maire
- Représentant suppléant : Madame Sylvie BRISSON, 1^{ère} adjointe

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré

DESIGNE les représentants suivant pour siéger au sein de l'assemblée générale de Gironde Ressources :

- Représentant titulaire : Francis DANG, Maire
- Représentant suppléant : Madame Sylvie BRISSON, 1^{ère} adjointe

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

08.06/2017 – Autorisation d'ester en justice – contentieux devant le tribunal administratif

La commune a été informée par courrier en date du 29 mai 2017 de l'introduction auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux d'un recours pour excès de pouvoir par Monsieur GAUTIER DE LAHAUT, agent de la commune. Cette instance a été enregistrée sous le numéro 1701979-04.

Le recours tend à l'annulation de la décision implicite de rejet par laquelle le Maire d'Yvrac a refusé de retirer sa décision du 18 novembre 2016 par laquelle il a refusé de reconnaître l'imputabilité au service d'une pathologie dont est atteint l'agent.

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'en l'absence de délégation consentie au maire, le conseil municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la commune (article L-2132.1),

Considérant que la délégation consentie au Maire en la matière, par délibérations n° 01.04/2014 et 01.06/2014, est circonscrite aux procédures en référé uniquement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans l'instance précitée;

DESIGNE Maître Alain PAGNOUX pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires dans le cadre de cette instance.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

09.06/2017 – Protocole de raccordement temporaire aux réseaux avec l'Association Grand Passage

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les membres d'une communauté des gens du voyage se sont installés vendredi dernier sur une emprise privée de la commune, sans disposer de l'accord préalable du propriétaire des terrains.

En l'absence de procédure visant à obtenir l'évacuation forcée du terrain, la première Adjointe et le Maire ont rencontré les représentants de la communauté pour convenir des conditions dans lesquelles

l'accès aux réseaux d'eau et d'électricité pouvait être organisée, afin que l'occupation du terrain privé se déroule au mieux.

La commune a formalisé un protocole écrit, qui vise d'une part à préciser les modalités de compensation financière pour le raccordement des membres de la communauté aux réseaux d'eau potable et au réseau électrique mis à disposition par la collectivité. Il vient rappeler d'autre part les règles à respecter pour que cette occupation se déroule dans des conditions de sécurité et de salubrité publique optimales.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour signer ce protocole avec le représentant de la communauté des gens du voyage.

Sylvie BRISSON précise que jusqu'à présent, la commune n'a pas à déplorer de dégradation sur les équipements dont elle dispose à proximité de l'emprise occupée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré

APPROUVE les termes du protocole soumis à son examen

AUTORISE le Maire à signer le protocole joint en annexe à la présente délibération.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

II - INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que le site internet de la commune est à nouveau en ligne, qu'il a été sécurisé en lien avec le prestataire de la commune et Gironde Numérique. Il a fait aussi l'objet d'une modification mineure au niveau de la présentation.

La vente de livres organisée le 17 juin dernier a attiré près de 100 personnes, et notamment des personnes qui ne connaissaient pas la commune d'Yvrac. 180 livres ont été vendus, ce qui très satisfaisant. C'est une première particulièrement réussie.

Une remarque est faite sur l'absence de signalisation de la Médiathèque. Cette remarque vaut pour d'autres bâtiments municipaux et aussi pour les panneaux directionnels indiquant le nom des communes.

L'activité de théâtre adulte d'Yvrac prendra, compter de la rentrée prochaine, une forme associative et non plus municipale. Cet atelier pourra bénéficier d'un soutien financier de la commune dans les mêmes conditions que les autres associations.

Les dates des manifestations à venir sont rappelées :

- « Famille en Fête qui se déroulera du 24 au 30 juin à Beychac-et-Caillau, et à Yvrac le mercredi 28 juin.
- la kermesse de l'école élémentaire le vendredi 30 juin
- le gala de danse de l'école municipale d'Yvrac le mardi 4 juillet à la Coupole de Saint-Loubès

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 40